

## Sujets et modalités pour le second degré

*Le Printemps de l'écriture 2018 invite élèves et enseignants à écrire autour de la thématique « Chut ! ». Nous vous invitons à lire les informations suivantes avant de prendre connaissance des sujets.*

### Remarques générales

- La production sera individuelle ou collective.
- Une production collective implique un groupe de trois élèves et plus.
- Les sujets d'écriture à deux classes peuvent être traités de la classe de petite section de maternelle aux classes de post-bac. Tout partenariat est possible (niveau/degré similaire ou différent).
- Le partenariat est également encouragé dans la catégorie langues et cultures du Rhin supérieur, avec des classes de langue allemande d'Allemagne, de Suisse ou d'Autriche. Les sujets de cette catégorie sont destinés aux classes bilingues ou à toutes classes d'allemand du second degré.
- Pour les classes de SEGPA, une catégorie spécifique a été créée. Les élèves de SEGPA ont accès aux sujets du second degré uniquement.

### Remarques pour les collègues de l'ASH

- Les élèves d'ULIS du second degré bénéficient d'une catégorie spécifique.
- Les productions des élèves d'ULIS du second degré sont à rendre à l'ASH

### Remarques pour les collègues enseignant le français langue étrangère dans l'Académie de Strasbourg

- Le concours s'adresse à tous les élèves étudiant le français langue étrangère en classe d'UPEAA ou dans tous les autres établissements de l'Académie de Strasbourg.
- Vous pouvez choisir librement un sujet parmi les catégories du second degré.
- Un prix français langue étrangère sera remis pour chaque niveau et chaque sujet.

### Remarques pour les collègues enseignant le français langue étrangère dans les Alliances françaises ou Instituts français à l'étranger, Suisse Romande

- Le concours s'adresse à tous les étudiants des Alliances françaises ou Instituts français à l'étranger.
- Vous choisirez un sujet dans la catégorie "Sujets du second degré".
- Un prix spécial français langue étrangère sera remis aux étudiants de l'Alliance française ou d'un Institut français à l'étranger.

## Modalités pratiques

**IMPORTANT: aucune pré-inscription n'est nécessaire.**

Le bulletin de participation sera obligatoirement saisi en ligne sur le [site officiel du Printemps de l'écriture](#) et la production sera accompagnée d'un bordereau d'envoi téléchargeable.

La saisie sera possible **jusqu'au 16 mars 2018.**

### 1. Identification des travaux

Le bordereau d'envoi téléchargeable sera à joindre à toute production : **le nom de l'établissement et le nom du professeur ne doivent pas apparaître sur la production (couverture ou texte) ou sur le dossier photo présentant la production.**

### 2. Envoi des travaux

Les travaux doivent impérativement parvenir **avant le 16 mars 2018** :

- Pour les classes relevant de l'ASH, à la circonscription de l'ASH.
- Pour le second degré à la Délégation Académique à l'Action Culturelle –Gabriel Gravelin et Marie Guilbaud – 6 rue de la Toussaint - 67975 Strasbourg Cedex 9 – France.
- Pour les productions écrites à deux classes impliquant au moins une classe du premier degré, aux IEN dans les circonscriptions de rattachement de la classe du premier degré.

Les enseignants qui le souhaitent pourront joindre un descriptif de leur démarche pédagogique et des conditions de réalisation de leur projet **en veillant à conserver l'anonymat.**

Les travaux primés pourront faire l'objet d'une publication en ligne sur les sites du concours (site académique et site hébergé par Canopé).

Les autorisations de diffusion ne doivent pas être fournies au moment de l'envoi des productions.

Elles seront demandées aux élèves ou aux classes lauréates au moment de l'invitation à la cérémonie de remise des prix.

### **3. Sélection des travaux**

- Des jurys de lecteurs sélectionneront les meilleures productions. Les caractéristiques propres à chaque type d'écrit seront retenues comme critères de sélection.
- Les travaux présélectionnés seront soumis au grand jury composé d'enseignants, d'inspecteurs, de bibliothécaires, de libraires, d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs...

### **4. Prix**

- **Le grand jury se tiendra le 16 mai 2018 et sélectionnera les prix académiques.**
- Tous les lauréats des prix académiques seront conviés à la **cérémonie de remise des prix le 20 juin 2018**. Les prix pourront consister en bons d'achat à faire valoir dans des librairies, en entrées ou en visites offertes par nos partenaires.

**Sujet 1 : Ecriture créative**

**« Chut ! »**  
**Rédigez un texte qui commence et/ou se termine par « Chut ! »**

**Consignes d'écriture :**

- Le texte pourra être **rédigé seul ou en binôme** d'une part ou **en collectif (groupe de 3 élèves et plus)** d'autre part.
- La **forme sera libre** (récit, conte, nouvelle, poème, fable, saynète, scène de théâtre, lettre, journal).
- La **longueur totale** du texte **n'excédera pas 20 000 signes**.

**Critères d'évaluation des productions :**

- Maîtrise des **caractéristiques propres au genre littéraire choisi**.
- **Insertion pertinente du mot « chut ! »** en conformité avec le sujet.
- **Correction de la langue et de l'expression**.
- **Richesse lexicale**.
- **Présentation soignée du texte**.

**Sujet 2 : écriture documentaire**

« Chut ! »

**Donnez la parole à ceux qui ne l'ont pas, que l'on n'entend pas ou qui se taisent.**

**Consignes d'écriture :**

- Le texte pourra être **rédigé seul ou en binôme** d'une part ou **en collectif (groupe de plus de 3 élèves)** d'autre part.
- **Réel ou fictionnel**, il pourra par exemple prendre la forme d'une page de journal, d'une émission radiophonique ou télévisée, d'un reportage photo ou vidéo.
- La production proposera **une ou plusieurs approches** : lettre ouverte, plaidoyer, éditorial, interview, un billet d'humeur, témoignage...  
**Pour les productions radiophoniques ou audiovisuelles le script sera exigé.**
- La longueur du texte **n'excédera pas 20 000 signes**. Les **illustrations occuperont au maximum un tiers de la page**.
- **La durée des émissions radiophoniques ou télévisées n'excédera pas 5 minutes**. Les **illustrations sonores ne devront pas dépasser un tiers de l'émission**.
- Les **sources** seront **mentionnées en annexe**.

**Critères d'évaluation des productions :**

- Respect des **caractéristiques propres à l'écriture documentaire choisie**.
- **Intérêt du ou des témoignage(s) et pertinence des sources**.
- **Richesse lexicale et correction de la langue**.
- **Qualité de l'enregistrement et richesse de la mise en scène** pour les vidéos ou les émissions radiophoniques.
- **Qualité de la présentation** de la page de journal ou du reportage.